

VALENCE SUR BAÏSE La future école maternelle et la maison de santé étaient au menu du Conseil Municipal

Le maire, Marie-Thérèse Broca-Lannaud, a confirmé que la perception ne fermera pas.



VALENCE SUR BAÏSE La future école maternelle et la maison de santé étaient au menu du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni mercredi 28 octobre en soirée sous la présidence du maire, Marie-Thérèse Broca-Lannaud. Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité. Deux dossiers importants concernant la future école maternelle et la maison de santé pluri-professionnelle ont alimenté les débats.

Future école maternelle. Il s'agissait en premier lieu de se prononcer sur le choix de l'entreprise qui réalisera l'étude des sols. Deux organismes avaient répondu à l'offre et c'est la moins disante, Optisol de Nogaro, qui effectuera l'étude des sols pour un coût global de 4 788 euros TTC. Quant à l'assistance « Haute qualification environnementale », HQE, le conseil municipal s'en remet au cabinet Addenda qui a déjà le dossier de l'école maternelle en cours. Lequel ne modifiera pas le coût de sa prestation initiale, (64 526 euros HT), en incluant l'assistance HQE d'un montant de 6 930 euros. C'est donc « en payant la même somme que le montant de la subvention de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) sera augmentée en raison de la HQE ». Une démarche appréciée par l'ADEME Midi-Pyrénées car il s'agit d'une réhabilitation du centre bourg en transformant le bâtiment de l'ancienne Poste en école maternelle.

Le maire rappelle que le cabinet d'architecte Airoldi déposera le permis de construire de l'école maternelle dans les prochains jours.

Maison de santé pluri-professionnelle. Les divers intervenants médicaux (médecins, kinésithérapeutes, ostéopathes, infirmières ...) ont bouclé leur projet et dossier financier qui sera présenté à l'Agence régionale de la santé, ARS, pour l'obtention du label. De son côté la municipalité s'active pour retenir le bureau d'étude qui permettra de choisir un architecte et d'avancer le projet. C'est le cabinet Addenda qui est retenu avec une prestation de 14 927 euros, « ce qui est bien en dessous, fait remarquer Marie-Thérèse Broca-Lannaud, des estimations du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, CAUE ».

D'autre part le Conseil Municipal fera une demande subvention auprès de la Mutualité sociale agricole, MSA, et aussi au titre de la réserve parlementaire.

Au fil des autres dossiers.

Les cotisations payées actuellement au SDIS seront maintenant versées à la Communauté de communes de la Ténarèze, CCT, et resteront fixes alors que la contribution au SDIS augmentera tous les ans. Ce qui aura pour effet d'augmenter la DGF (Dotation globale de fonctionnement) de la CCT car étant calculée en fonction des charges de la collectivité. Et Marie-Thérèse Broca-Lannaud de souligner que cette contribution à la CCT « équivaut à un transfert de compétence ».

Il n'y aura plus de concessions perpétuelles aux cimetières de Valence sur Baïse et Ampeils, celles-ci seront dorénavant trentenaires. Quatre cases supplémentaires seront achetées pour le columbarium.

Une borne électrique pour les voitures sera installée d'ici la fin de l'année par le Syndicat d'électrification du Gers à l'angle du boulevard du Nord et de la rue Victor Hugo. Les frais sont pris en charge par le SDEG.

Une tranchée sera creusée sur le futur chemin piétonnier afin d'y faire passer des gaines pour la fibre optique, cela évitera de le détériorer lorsqu'il sera créé.

Un marché de producteurs bio devrait se tenir tous les mercredis de 17 heures à 20 heures à compter du mois d'avril jusqu'à fin septembre.

Enfin, le maire Marie-Thérèse Broca-Lannaud confirme que la perception de Valence-sur-Baïse ne fermera pas.



La mairie